

## PROJET DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ ET DE REGAZÉIFICATION À BÉCANCOUR

### Note d'information

---

#### 1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'enquête et l'audience publique sur le projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour, la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a posé la question suivante :

Est-ce possible pour Hydro-Québec Production (HQP) de réserver de la puissance (une centrale, deux ou trois turbines, ou autre façon) pour la pointe autrement que dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution?

Connaissez-vous des États qui priorisent les autres avant soi-même quand vient le temps de répondre à un appel de pointe?

#### 2. COMMENTAIRES

D'après l'article 22 de la Loi sur Hydro-Québec (chapitre H-5), Hydro-Québec Production (HQP) doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'établi par la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01).

HQP produit de l'électricité pour approvisionner le marché québécois et commercialise hors Québec ses surplus sur les marchés de gros du nord-est du continent.

Ainsi, HQP fournit un bloc d'électricité patrimoniale de 178,9 TWh (incluant les pertes sur le réseau) et 37 442 MW par année à Hydro-Québec Distribution (HQD). Au-delà de ce volume, elle vend sa production au Québec, dans le cadre des appels d'offres d'HQD.

HQP offre également des services d'équilibrage et de puissance complémentaire à HQD pour compenser les variations de la production éolienne et faciliter l'intégration de cette filière.

HQP a remporté l'appel d'offres lancé le 4 mars 2015 par HQD afin de répondre à la demande en puissance en période de pointe hivernale pour un bloc de 500 MW.

Le contrat est d'une durée de vingt ans à compter de la date de début des livraisons qui est le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et l'énergie associée doit être disponible pour un minimum de 300 heures.

#### 3. CONCLUSION

Lors d'un hiver rigoureux, HQD peut se retrouver en situation déficitaire au niveau de la puissance, après avoir eu recours aux initiatives en efficacité énergétique pour réduire les besoins en puissance à la pointe, et dépendre des marchés extérieurs à cause d'une croissance plus forte de la demande.

HQP ne réserve pas de la puissance à la pointe pour HQD. Elle répond d'une part, à ses obligations d'assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale et, d'autre part, de répondre à des appels d'offres d'HQD dans la mesure de ses disponibilités.

Les États ne priorisent pas les autres avant eux-mêmes quand vient le temps de répondre à un appel de puissance à la pointe

Le 14 juin 2016  
Direction générale de l'électricité